

Assemblée Générale ESTACA du 26 janvier 2017, sur les comptes clos 2015 – 2016

Procès-Verbal de la séance

Auteur	Seyni M'BAYE		
Fonction :	Directeur Innovation & Partenariats, secrétaire de séance de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2017		
Date :	27/01/17		
Visa(s) :	Président de l'ESTACA	Président de l'Assemblée Générale	Secrétaire de séance
	M. Ludovic BUSSON	M. Jacques GIGOU	M. Seyni M'BAYE
			

18h03 : ouverture de la séance par le psdt de l'ESTACA

1. Nomination du bureau de l'Assemblée Générale:

- Ludovic BUSSON – président ESTACA
- Seyni M'BAYE – secrétaire de séance
- Arnaud JEANNE – membre du bureau
- Jacques GIGOU – membre du bureau
- Raymond BECHETOILLE – psdt CS

2. Invitations par le président de l'ESTACA des membres non cotisants suivants :

- Personnel ESTACA
 - Seyni M'Baye, Directeur Innovation et Partenariats
 - Pascal Bidan et Jean-Michel Durepaire, respectivement directeurs délégués Campus Sqy et Ouest
 - Nathalie Picard, Réseau Alumni
 - Alain Boniol, DSI
- Christophe Borniche et Monsieur Azzi, cabinet comptable CAP FG
- Lisa Lallemand, huissier de justice, SEL ATI
- Quentin Delsaut : VOXALY (société organisatrice du vote)

3. Présentation du rapport moral du président

18h14 : présentation du rapport de gestion par M. Azzi, expert comptable

18h31 : Intervention de Cyril Brouard confirmant la certification des comptes

18h35 : Intervention de Cyril Brouard pour lecture du rapport sur les conventions réglementées

18h39 : Intervention de M. Bechetoille, président du Conseil de Surveillance pour présentation du rapport moral

18h48 : intervention des 2 directeurs délégués pour présentation du rapport d'activité

19h11 : lancement par Jacques Gigou, président de séance, de la séance des Questions/Réponses

1. Remarques par une étudiante déléguée de promotion 5A Espace
 - Les locaux sont très adaptés, il subsiste quelques problèmes mineurs (exemple : tablettes en Auditorium). A cause des nouveaux horaires, les promotions ne se croisent pas toujours, mais il y a toujours une bonne ambiance
2. Remarque par une étudiante déléguée de promotion 5A Aéro & Maintenance
 - Il y a un peu moins de cohésion entre promo (manque de pauses en commun)
3. Question posée par M. Jerome Brunier (promo 1982) : Quelles sont les raisons de la séparation de la Directrice Générale Pascale Ribon? Quelle est la motivation et les faits reprochés?
 - Réponse apportée par M. Ludovic Busson : il n'y a pas de faits reprochés. Simplement une fin de collaboration après 6 ans en commun.
4. Question posée par M. Thierry Fourdrain (promo 1982) : le CS demandant le quitus de gestion, quels sont les risques actuels (financiers, opérationnels, sociaux) identifiés et les mesures associées ?
 - Réponse apportée par M. Ludovic Busson : le Directoire a fait son analyse de risque, qui est portée aux comptes-rendus de chacune des réunions
5. Question posée par un étudiant délégué de promotion 5A Aéro & Maintenance : suite au départ de Mme Ribon, la Direction de l'école est confiée aux 2 Directeurs Délégués, est-ce une situation provisoire?
 - Réponse apportée par M. Ludovic Busson : la direction de l'école est aujourd'hui assurée par les 2 directeurs délégués et le

président du Directoire qui assure la fonction de Directeur Général par intérim. Cette organisation montre sa solidité. Il n'est donc pas envisagé de recrutement de nouveau DG à ce jour

6. Question posée par M. Thierry Fourdrain (promo 1982) : à la date de ce soir, il n'y a plus de Conseil de Surveillance à l'association car les mandats arrivent à échéance, quelles sont les mesures prises ? Je rappelle que les éventuels membres cooptés doivent être élus par l'AG.
- Réponse apportée par M. Ludovic Busson : l'ancienne direction n'a pas prévenu à temps le Directoire pour respecter le délai de prévenance de 3 mois nécessaire pour l'appel à candidature de nouveaux membres du CS. On souhaite pouvoir faire une AG extraordinaire dans au moins 3 mois à partir de ce jour. Cette résolution est mise au vote de l'AG ce soir.
 - 4 candidats ont déjà proposé spontanément leur candidature, mais on ne peut pas les présenter à l'AG de ce soir pour vote.
7. Question posée par M. Jerome Brunier (promo 1982) : quelles sont les identités des 4 candidatures spontanées? Je rappelle que j'ai proposé ma candidature
- Réponse apportée par M. Ludovic Busson : les 4 candidats ne sont pas « actifs » au sein du CS. Je rappelle que le CS peut inviter qui il souhaite à participer aux séances. Les identités des candidats seront révélées lorsqu'ils seront soumis à votre vote.

19h31 : M. Jacques Gigou clôture la séance des Questions / Réponses et invite les participants qui n'ont pas encore voté à se rendre sur les postes informatiques, avec l'assistance de Voxaly.

19h34 : M. Jacques Gigou clôture l'Assemblée Générale

20h10 : Présentation par Voxaly du résultat des votes



Assemblée Générale Ordinaire de l'ESTACA

Réunion en date du 26 Janvier 2017

Projet de résolutions

RESOLUTION 1 – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale des membres de l'ESTACA, connaissance prise du Rapport financier du Trésorier et du Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2015-2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

RESOLUTION 2 – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des membres de l'ESTACA, connaissance prise du Rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, donne acte au Directoire et au commissaire aux comptes de l'exécution des prescriptions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ratifie, accepte et prend en charges les opérations effectuées.

RESOLUTION 3 – QUITUS

L'assemblée générale des membres de l'ESTACA, connaissance prise du rapport d'activité du Président du Directoire, du rapport financier du Trésorier, du rapport d'observation du président du Conseil de surveillance, des rapports du commissaire aux comptes, donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de son mandat durant l'exercice 2015-2016 écoulé.

RESOLUTION 4 – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des membres de l'ESTACA décide d'affecter le bénéfice 2015-2016, qui s'élève à la somme de 4.998.801,94 euros, de la manière suivante :

- au compte « Réserve pour investissements » la somme de 4.900.000,00 euros ;
- au compte « Report à nouveau » le solde, soit la somme de 98.801,94 euros.

Elle décide également de réaffecter la somme de 100.000,00 euros du compte « Réserve Projet SQY4U » au compte « Réserve pour investissements » afin de le porter à la somme globale de 5.000.000,00 euros.

RESOLUTION 5 – CANDIDATURES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE



L'assemblée générale des membres de l'ESTACA décide, sur proposition du Conseil de surveillance et afin de respecter l'esprit et la lettre des statuts quant à l'appel des candidatures audit Conseil, de surseoir à voter le renouvellement partiel des membres du Conseil de surveillance et de réunir, dans un délai d'au moins trois mois – soit après le 26 avril 2017 – une assemblée générale dont l'objet principal sera le renouvellement des membres du Conseil de surveillance.

Par exception, et jusqu'à la tenue de cette prochaine assemblée, le mandat des membres sortants du Conseil de surveillance sera prolongé d'autant.

RESOLUTION 6 – FORMALITES

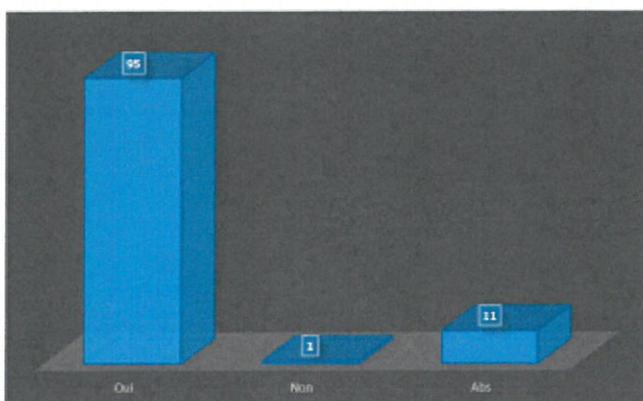
L'assemblée générale des membres de l'ESTACA confère tous pouvoirs au membre du Directoire porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Assemblée Générale Ordinaire de l'ESTACA du 26 Janvier 2017

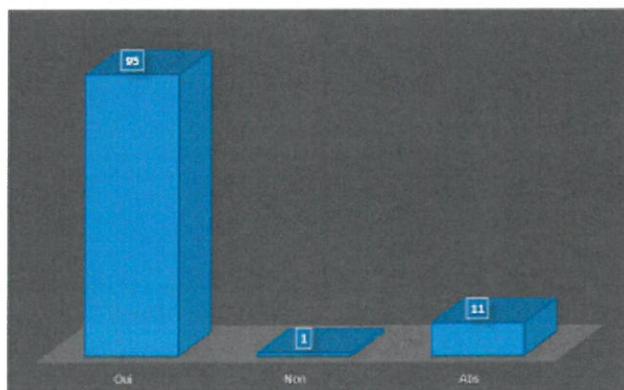
Résultat des votes



RESOLUTION 1 : **APPROBATION DES COMPTES ANNUELS**

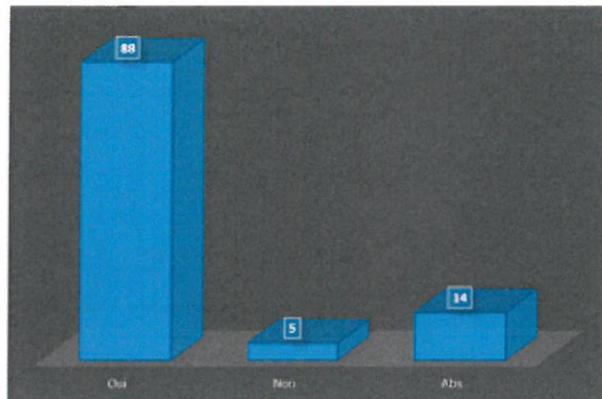


RESOLUTION 2 : **APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

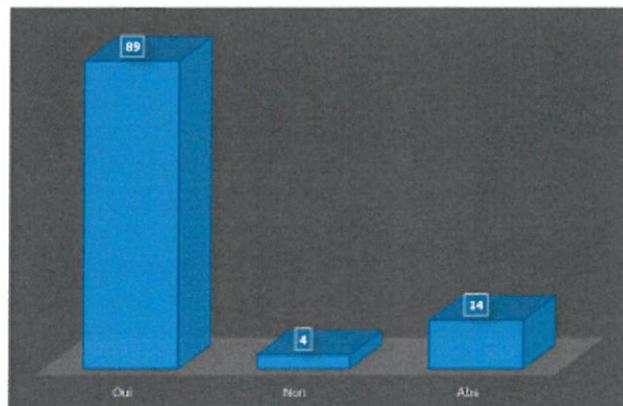




RESOLUTION 3 : QUITUS

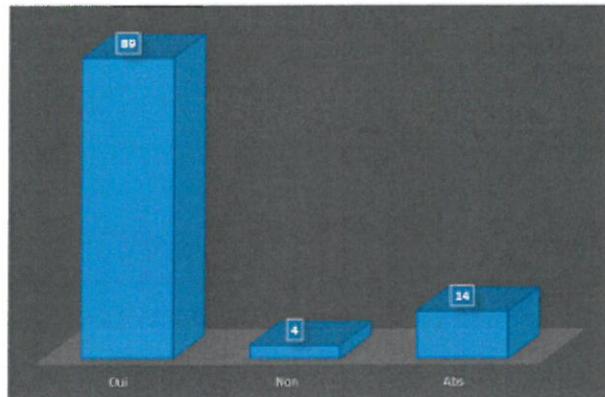


RESOLUTION 4 : AFFECTATION DU RESULTAT





RESOLUTION 5 : CANDIDATURES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE



RESOLUTION 6 : FORMALITES

